

Commune de LEYNHAC

BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation Brève et Synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le **site internet communal** <http://www.leynhac.fr/> et peut être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

BUDGET du C.C.A.S

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **7 171,65€**, une prévision budgétaire en augmentation de 1 281,91€ par rapport à celle de 2020.

L'exploitation des parcelles boisées en 2020 a permis d'enregistrer une recette de fonctionnement de 1 798,46€ principale source de recette avec les fermages des parcelles louées.

• Subventions :

Le CCAS de la commune de Leynhac maintient son soutien financier à 2 associations cantonales : l'ADMR et l'ASED et participe aussi aux financements des sorties scolaires à caractère éducatif.

➤ Section d'Investissement :

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **4 731,08€**, en légère augmentation par rapport à la prévision budgétaire de 2020. Pour l'année 2021, il n'est prévu aucune programmation spécifique au niveau des opérations d'investissement.